

PROCLAMATIONS



BESSBOROUGH,

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Nous avons jugé à propos, par et avec l'avis et le consentement de Notre Conseil privé pour le Canada, de dissoudre le présent parlement du Canada, qui se trouve prorogé au quatorzième jour d'août 1935. SACHEZ DONC que, à cette fin, Nous publions Notre présente proclamation royale et dissolvons par le présent ledit parlement du Canada en conséquence; et les sénateurs et les membres de la Chambre des Communes sont excusés de se rencontrer ledit quatorzième jour d'août 1935.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller, Vere Brabazon, comte de Bessborough, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce quinzième jour d'août, en l'année de Notre Seigneur mil neuf cent trente-cinq et de Notre Règne la vingt-sixième.

Par ordre,

E. H. COLEMAN,
Sous-secrétaire d'Etat.